

13 PREMIÈRES MESURES D'URGENCE

du Conseil départemental pour accompagner les entreprises et les associations face à la crise

LA VENDÉE MOBILISÉE AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

1/

Création par le Conseil départemental d'un Fonds d'aide d'extrême urgence pour les artisans, les petits commerçants et les indépendants du secteur du tourisme qui traversent de graves difficultés personnelles. Doté de **1 million d'euros**, il sera mis en œuvre en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie et Vendée Tourisme.

2/

Soutien financier du Conseil départemental visant à permettre aux petites entreprises commerciales et artisanales de vendre leurs produits en ligne via la plateforme **placevendee.fr**.

3/

Report des loyers durant le confinement pour les entreprises locataires du Conseil départemental : Autorisations d'Occupation Temporaire en zone portuaire ou encore immobilier d'entreprise porté par Vendée Expansion. **Annulation des loyers pour celles particulièrement en difficulté.**

4/

Paiement en avance au cas par cas des prestations ou des travaux engagés dans le cadre des marchés du Conseil départemental **pour soutenir la trésorerie des entreprises.**

5/

Versement de **250 000 euros** à la CCI pour favoriser le développement du dispositif « Vendée Croissance » **de prêt à taux 0%** afin de soutenir l'activité économique des TPE et des PME.

6/

Soutien spécifique aux acteurs intervenant dans le champ social et médico-social. Le Conseil départemental versera une compensation aux structures contraintes de mettre en place du chômage partiel pour leur permettre d'assumer leurs charges et de maintenir un revenu constant à leurs salariés.

7/

Premier soutien de **3 millions d'euros** en lien avec la Région pour aider au redémarrage de l'activité des entreprises. Le montant sera réévalué par le Conseil départemental en fonction des besoins.

8/

Renforcement de l'accompagnement financier du Conseil départemental aux associations qui viennent **en aide aux agriculteurs en difficulté** en fonction des nécessités liées à l'impact économique de la crise sanitaire.

LA VENDÉE ACCOMPAGNE LES ASSOCIATIONS

9/

Versement accéléré de 100% de la subvention aux associations accompagnées chaque année, en fonctionnement, par le Conseil départemental.

10/

Versement de 100% de la subvention pour les événements associatifs annulés dans la limite des dépenses engagées et non prises en charge par les assurances.

11/

Paiement des prestations qui devaient être assurées à la demande du Conseil départemental dans le domaine culturel (animations pour l'École Départementale des Arts et du Patrimoine, par exemple). La prestation sera reportée à une date ultérieure.

12/

Création d'un fonds exceptionnel de 500 000 euros de soutien à destination des associations vendéennes qui seraient en difficulté du fait de la crise sanitaire.

VOYAGES SCOLAIRES ANNULÉS : LES SUBVENTIONS VERSÉES AUX COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS

13/

Versement de la totalité de la subvention qui devait être attribuée aux collèges publics et privés pour les voyages scolaires qui ont été annulés, dans la limite des dépenses engagées et non prises en charge par les assurances. Le Conseil départemental aide chaque année près de **300 classes** pour l'organisation de voyages scolaires à hauteur de **210 000 euros**.